

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE Arrondissement de Grenoble</p> 	<p>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p>Compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2020</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 31 De présents : 23 De votants : 26</p> <p>Rapporteur : Hubert ARNAUD</p>	<p>L'an deux mil dix vingt, le treize février à vingt heures trente</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente à Autrans,</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert Arnaud, Maire Chrystele KERUZORE a été élue secrétaire. Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Michel ARNAUD, Nathalie BUDINSKI, Marie DARIER, Céline GAILLARD (Pouvoir à Hubert ARNAUD), Daniel LE MINOR (Pouvoir à Pierre BUISSON), Alain MOUCHIROUD (Pouvoir à Maryse NIVON), Laure RAVIX, Jean-Charles ROBBE.</p>

A - Approbation du compte rendu du dernier conseil

B- Décisions du maire article L2122-22 du CGCT

- **Décision n°2019-52** : modifie par voie d'avenant le montant du marché initial concernant le raccordement EP-AEP Achard – La Poya, dans les conditions suivantes :

- Montant total de l'avenant n°2 : 22 608,60€ HT soit 27 130,32€ TTC,

- Nouveau montant du marché : 90 750,00€ HT soit 108 900,00 €TTC

Soit un écart de 33,17 % par rapport au marché modifié par l'avenant 1.

Toutes les autres clauses du marché n°2018 COM 14 demeurent applicables.

- **Décision n°2019-53** : concernant les tarifs 2019-2020 des activités hivernales et produits annexes, décide d'ajouter les tarifs suivants :

OPERATION COLLEGE A LA NEIGE	
Alpin journée collégien	12€
Alpin journée pour 1 accompagnant majeur	14€
Nordique journée collégien	3€
Nordique journée pour 1 accompagnant majeur	7€

ZONE NORDIQUE- Site de départ à MEAUDRE	
Séminaires espace nordique (1 paiement/groupe)	3€/personne

ZONES BIATHLON- AUTRANS & MEAUDRE	
Groupes ou individuels	3€/personne

D'ajouter les gratuités suivantes :

Forfaits saison - Nordique		
SERVITUDES	- Autrans : 2 forfaits saison par propriétaire - Méaudre : 2 forfaits saison par exploitant	Sur présentation de la contremarque nominative
AFRAT	20 forfaits saison maximum	Sur présentation liste nominative de la directrice
Associations Foyer de ski de fond AUTRANS	5 forfaits saison	Sur présentation de la liste du président
Associations Foyer de ski de fond MEAUDRE	2 forfaits saison	Sur présentation de la liste nominative du président
Association Centre Sportif nordique Autrans	2 forfaits saison	Sur présentation de la liste nominative du président
Association Foulée Blanche	1 forfait saison par membre du bureau et du personnel	Sur présentation de la liste nominative du président
Classes sportives nordique cité scolaire Jean Prévost Villard de Lans	NORDIC PASS Isère gratuit	Sur présentation de la liste nominative par les clubs
Club SAM-section nordique	Forfaits Nordic pass saison AMV jeunes (- 16 ans)	Sur présentation de la liste nominative par le club
Monsieur PERRIER	1 forfait saison (piste chiens de traîneaux traverse sa propriété)	Sur présentation de la carte d'identité
Monsieur MEYTRAS	1 forfait saison (piste chiens de traîneaux traverse sa propriété)	Sur présentation de la carte d'identité
Forfaits saison – Alpin /Nordique		
EMPLOYES ONF	5 forfaits saison ALPIN /FOND	Sur présentation de la liste nominative par l'ONF
L'Escandille	2 forfaits saison ALPIN/FOND	Sur présentation de la liste nominative par le directeur
Foyer de fond et centre nordique	2 forfaits saison ALPIN/FOND	skiman
Classes sportives alpin cité scolaire Jean Prévost Villard de Lans & comité résidents	Forfait saison ALPIN/FOND	Sur présentation de la liste nominative par les clubs
Forfaits saison – Alpin		
Maxime Laroux	1 forfait saison ALPIN	Fournisseur fauteuil handisport ESF
Chrislayne Sport	1 forfait saison ALPIN	Entretien du matériel des pisteurs
Ourson skieur	4 forfaits saison ALPIN	Entretien du matériel du personnel des RM Méaudre
Didier Gouy CETA	1 forfait saison ALPIN	Entretien abords tubing
Ligue de l'enseignement	5 Forfaits saison ALPIN	Sur présentation de la liste nominative par le directeur
Comité de Jumelage Belle-Ile-en-Mer	Forfaits ALPIN 7 jours	Sur présentation de la liste des vacanciers par le comité de jumelage

D'ajouter les tarifs préférentiels suivants :

Tarifs préférentiels saison 2019-2020	
Personnel mairie+régie+OTI+Centre Nordique	Avantage en nature selon la réglementation en vigueur
Moniteurs ESF Autrans et Méaudre (alpin/fond)	70 €
Moniteurs Foyer de Fond Autrans et Méaudre (alpin/fond)	70 €
Moniteur école de kite Autrans et Méaudre (alpin/fond)	70 €
Chalet Militaire Poste d'Autrans (alpin/fond)	5 forfaits à 217€ 60 forfaits à 26 €
Commune d'ENGINS (alpin/fond)	26 € /enfant en primaire 115€/collégien-lycéen
ELUS AMV (alpin/fond)	70 €
Club SAM & US Autrans Licenciés – 16 ans-section alpin (alpin/fond)	115€
Membres Bureau US SAUTRANS (alpin/fond)	70€
Gendarmes poste Autrans (alpin/fond)	26 €
Pompiers AMV (alpin/fond)	70€

- **Décision n°2019-54** : fixe les tarifs de la carte de restauration de l'Auberge de la Poya comme suit :

Carte Grand Poya 2019/2020					
Snack		Restauration maison		Boissons	
Salé	en €		en €	Chaudes	en €
Barquette de frites petite	2,5	Soupe de saison	5	Café	1,5
Barquette de frites grande	4	Assiette végétarienne	10,2	Noisette (petit café au lait)	1,6
Croque Monsieur	4,8	Gratin de ravioles au bleu du Vercors ou st Marcell	14	Café allongé	1,6
Saucisses frites	8			Grand café	2,5
Steak Haché frites	9,5			Grand café crème	2,6
Burger classic + frites	11			Cappuccino	3,5
Burger montagnard + frites	13			Chocolat chaud	3
Formule				Thé, infusion	3
Steak Haché frites + soda	12	Menu du jour 1	16	supplément citron ou lait	0,2
Burger classic Frites+ soda	13,5	(Entrée et plat du jour et dessert)		Vin chaud	3,5
Burger montagnard frites+Soda	15,5			Green chaud	4
Sandwich (1/2 Baguette)				Froides	
Jambon blanc ou fromage	4,7	Formule tout schuss	13,5	Sirop	2
Jambon cru	5,3	(Entrée et plat du jour ou Plat du jour et dessert)		Diabolo	2,5
Jambon cru + fromage	5,8	Entrée du jour	4,5	Soda 33 cl(Coca,Coca zéro, Oasis,Orangina, Ioe Tea,schweppes agrumes)	3
Hot Dog	4,7	Plat du jour	10,5	Limonade	2
Panini jambon mozzarella	5,5	Dessert du jour	4,5	Eau minérale 50 cl	2
Panini poulet- moutarde	6	Menu enfant	8,8	Eau minérale 115	3
Tacos Végétarien	5,5	Steak ou saucisse frites		Jus de fruits (ACE, Abricot, Orange, pomme)	3,5
Sucré		Compote ou yaourt		Perrier 33cl	3
Gaufre sucre	3,90			Bières	
Gaufre Nutella	4,8			Galopin	1,5
supplément Chantilly	0,4			Pression 25cl	2,9
viennoiserie	1,5			Pression 50cl	5,4
Barre chocolatée ou bonbons	1,5			supplément sirop ou picon	0,5
Crêpe sucre	2,80			Panaché 25cl	2,9
Crêpe Nutella	3,30			Monaco 25cl	3
Pâtisserie	5,5			Bière blanche bouteille	3,5
Compote-Yaourt	1,8			Vins & alcools	
Formule				verre vin	3
1grande boisson chaude + viennoiserie	3,2			pichet vin 25cl	6
				pichet vin 50cl	9
Tarifs préférentiels employés Station et ESF				Kir vin blanc 10cl	3,5
Café	1			Whisky 2cl	3,3
Restauration	-10%			Pastis	3,3
				Genépi ou Chartreuse 4cl	5
				Petits encas	
				Barres chocolatées (Mars, twix)	1,5
				Petit paquet chips	1,5
				Fruits (banane,pomme,orange)	0,8

- **Décision n°2019-55 :** confiée à la SARL « Entreprise Moderne de Débardage de Matériaux », sise Les Girauds, 38112 Autrans-Méaudre en Vercors, le marché de prestations de déneigement dans les conditions suivantes :

Lot 1 « prestations déneigement commune déléguée d'Autrans »

- Montant du forfait de mise à disposition du matériel : 36 000€ HT
- Taux horaire pour le déneigement : 98€HT
- Taux horaire pour le transport et l'évacuation de la neige : 84€HT

Lot 2 « prestations déneigement commune déléguée de Méaudre »

- Montant du forfait de mise à disposition du matériel : 48 000€ HT
- Taux horaire pour le déneigement : 98€HT
- Taux horaire pour le transport et l'évacuation de la neige : 84€HT

Durée du marché pour les deux lots: 12 mois reconductible 3 fois pour une durée d'un an.

- **Décision n°2020-01 :** attribue la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la vente de chaleur et du suivi du fonctionnement du réseau de chaleur pendant deux ans, au bureau d'ingénierie KAIROS, représentée par Mme Nibal El Alam, sis 19 rue Frédéric Le maître, 75 020 Paris, dans les conditions suivantes :

- Montant la mission : 20 400€ HT soit 24 480€ TTC.
- Durée de la mission : deux ans à compter de la notification.

- **Décision n°2020-02 :** attribue la mission de maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement du carrefour de la Verne au bureau d'études ALPES ETUDES, représentée par M. François Bachelery, sis Centr'Alp, 137 rue Mayoussard, 38 430 Moirans, dans les conditions suivantes :

- Montant la mission : 6 000€ HT soit 7 200€ TTC, soit 8 % du coût prévisionnel des travaux estimé à 75 000€ HT.
- Durée de la mission : 8,5 mois.

- **Décision n°2020-03 :** concernant les tarifs 2019-2020 des activités hivernales et produits annexes, décide d'ajouter les tarifs suivants :

Ouverture partielle domaine alpin – Méaudre	
8h adulte	17.00€
4h adulte	13.50€

- **Décision n°2020-04 :** décide les tarifs de la Zipline Vercors comme suit :

Prix de base sans forfait de ski	
1 descente sans forfait de ski avec montée télésiège	23.00€
1 descente sans forfait de ski sans montée télésiège	19.00€
1 descente sans forfait de ski avec montée télésiège – Groupe +10 personnes (un seul règlement)	18.00€

Prix de base avec forfait de ski	
1 descente avec forfait 8h ou 2, 3, 4, 5, 6, 7 jours	18.00€
1 descente avec forfait 4h	19.00€
1 descente avec forfait 8h ou 4h – Groupe +10 personnes (un seul règlement)	15.00€
1 descente avec forfait saison alpin valable sur Autrans-Méaudre en Vercors	15.00€
1 descente supplémentaire à consommer sur la période de validité de son forfait	15.00€

1 gratuité est accordée aux groupes pour 10 descentes payantes.

- **Décision n°2020-05** : confie au cabinet OAP ARCHITECTURE, représentée par Madame Orlane Argoud-Puy, sis 272 rue du lycée polonais, 38 250 Villard de Lans, le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de La Poste sur la commune déléguée d'Autrans dans les conditions suivantes :
 - Montant HT : 39 845,00€ (rémunération provisoire)
 - Durée du marché : 12 mois.

- **Décision n°2020-06** : attribue le marché pour la rénovation électrique du télésiège de la Quoi, domaine alpin de la Sure - Autrans, la société SEIREL Automatismes, sise 7 rue Galilée, 69 800 Saint-Priest pour un montant de 96 690€ HT

La durée d'exécution est de 3 mois à compter de la semaine 15 (2020).

Thierry GAMOT s'interroge sur la décision n° 2019-52 et sur le pourcentage d'augmentation de la maîtrise d'œuvre. Hubert ARNAUD rappelle que le bureau d'études qui a été retenu est rémunéré sur l'estimation des travaux qui a été évaluée au départ à environ 800 000€ HT. Or, suite au travail du cabinet Montmasson et afin d'intégrer les nouvelles demandes, le montant des travaux a été évalué à 1 900 000€ HT. La rémunération du maître d'œuvre étant un pourcentage du montant des travaux, il convient d'ajuster ce montant. Pierre BUISSON rappelle que l'enfouissement des réseaux Télécom a également été rajouté au marché. Hubert ARNAUD à la demande de Thierry GAMOT précise que le montant initial de la maîtrise d'œuvre était de 36 900€ HT et le 1^{er} avenant a été signé pour un montant total de 68 141,40€ HT par rapport aux estimations du montant du marché.

Alain CLARET demande des précisions sur les termes suivants de l'avenant n°2 « *Considérant que la maîtrise d'ouvrage a décidé d'inclure dans le périmètre des travaux des variantes portant sur la création pour la neige de culture d'une station de pompage et de deux citernes, et l'enfouissement réseau sec France Telecom en tranchée commune.*

Considérant que ces variantes modifient le montant des travaux indiqué dans l'avenant n°1 de 1 390 641,00€ HT à 1 935 283 € HT, il y a lieu de modifier le forfait définitif de rémunération à l'issue de la phase APD. »

Hubert ARNAUD précise qu'il s'agit de l'estimation du maître d'œuvre, et que lors de l'ouverture des plis du marché, les montants des marchés étaient beaucoup plus bas. Cependant, la rémunération du maître d'œuvre est basée sur un pourcentage du montant estimatif des travaux et non du montant des marchés signés.

Gérard CLAUZIER fait remarquer que l'exécutif maîtrise ce genre de dossiers, mais la question d'Alain CLARET était pertinente, et les explications ont été claires. Cependant, il faut faire passer un message clair aux habitants sur ces travaux, et que les élus aient des éléments afin de pouvoir répondre de manière exacte. La population pense que les travaux s'élèvent à 1 900 000€ pour de la neige de culture. Hubert ARNAUD précise que lors de la réunion avec le collectif « Valeur Sûre », les personnes présentes ont bien compris le projet, avec un sentiment de ne pas abandonner le site. L'investissement de 1 400 000€ dont environ 450 000€ de neige de culture était nécessaire, sachant que le surcoût sur la neige de culture est subventionné à hauteur de 200 000€ par le département et 125 000€ par la Région, le reste à charge sera financé par emprunt par la régie des remontées mécaniques. Maryse NIVON précise que budgétairement, il avait été voté 1,4 M€ et non 1,9M€ comme évoqué, ce qui prouve que le projet ne devait pas dépasser ce montant au départ. L'estimation du cabinet d'études était surévaluée.

Gérard CLAUZIER souhaiterait avoir les documents présentés au collectif « Valeur Sûre » : Hubert ARNAUD indique que ce sera envoyé rapidement à l'ensemble des élus. Il y a des données techniques, sur la faune et la flore et la quantité de neige que l'on pourra fabriquer. Alain CLARET demande comment les installations vont fonctionner : Hubert ARNAUD répond qu'il y aura 3 cuves de 120m³, qui vont se remplir régulièrement. C'est un enneigement artificiel à minima, mais qui permettra de limiter les rotations de camions. Hubert ARNAUD précise qu'au départ ces travaux n'étaient pas prévus, mais compte-tenu de la

montée de l'eau et l'assainissement, il paraissait judicieux de monter un 3^e tuyau en même temps. Thierry GAMOT indique que l'erreur politique a été de rajouter la neige de culture en cours de route et que cela n'avait pas été annoncé. Isabelle COLLAVET répond que le projet initial était de 4,5 M€ et que cela était irréalisable. Thierry GAMOT s'interroge sur le versement des subventions, et demande s'il convient de s'engager sur l'ensemble des phases du projet pour en bénéficier. Hubert ARNAUD précise que le phasage des travaux a été modifié, avec une phase 1 non conditionnée à la réalisation des tranches suivantes.

Isabelle COLLAVET rappelle que les études vont jusqu'en 2022, il ne fallait pas attendre cette date pour monter l'eau. Thierry GAMOT a l'impression à la lecture du compte-rendu rédigé par « Valeur Sûre », qu'il s'agit d'une 1^{ère} phase qui sera forcément suivie des autres. Hubert ARNAUD rappelle que c'est lié aux études d'impact, à l'étude financière et à une volonté politique. Leur compte-rendu sera transmis à l'ensemble des élus afin qu'ils puissent répondre à la population.

Thierry GAMOT revient sur la décision 2020-06 qui attribue le marché de l'armoire électrique du télésiège de la Quoi à l'entreprise SEIREL pour un montant de 96 690€ HT, et se demande si on peut avoir une estimation des recettes de l'hiver, car sa crainte est que la régie ne puisse plus financer les gros travaux. Hubert ARNAUD rappelle qu'il s'agit de la fin des grandes visites, et que ce changement est vital. La saison est extrêmement compliquée, avec un chiffre d'affaires alpin très bas à ce jour (-36% par rapport à 2018). Thierry GAMOT demande à ce que les chiffres d'affaires soient comparés en fin de chaque période à la moyenne des 4 dernières saisons. A la veille des vacances de février, Bernard ROUSSET précise que les recettes sont de -32% par rapport à 2019 (mauvaise année) et -63% par rapport à 2018 (bonne année), 2020 est donc pire qu'une mauvaise année. Maryse NIVON précise que le budget des remontées mécaniques est très tendu, la trésorerie est maintenue grâce à l'emprunt pour la dameuse et à la ligne de trésorerie.

Thierry GAMOT rappelle également que la régie bénéficie de l'activité partielle pour ses saisonniers, mais que c'est la dernière année. Bernard ROUSSET salue la grande solidarité entre les saisonniers qui travaillent tard le soir pour enneiger manuellement les pistes.

C- Délibérations

1. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019- COMMUNE AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Maryse NIVON

Le Maire de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil sous la présidence de Mme Maryse NIVON de :

- DONNER acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Eau & ASST 2019	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent
Résultats reportés 2018		320 491,98€		- €		320 491,98€
Opérations de l'exercice 2019	500 195,51€	380 567,37€	829 951,85€	898 847,18€	1 330 147,36€	1 279 414,55€
TOTAUX	500 195,51€	701 059,35€	829 951,85€	898 847,18€	1 330 147,36€	1 599 906,53€

Résultats de clôture 2019		200 863,84€		68 895,33€		269 759,17€
Restes à réaliser	1 966 085,76€	65 520,00€			1 966 085,76€	65 520,00€
TOTAUX CUMULES	1 966 085,76€	266 383,84€		68 895,33€	1 966 085,76€	335 279,17€
Résultats définitifs	1 699 701,92€			68 895,33€	1 630 806,59€	

- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hubert ARNAUD quitte la salle.

➔ Délibération adoptée à l'unanimité

2. SURTAXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Pierre BUISSON

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes du Massif du Vercors a décidé, lors de sa réunion du 13 décembre dernier, l'augmentation de 3% de la participation des communes sur le budget eau assainissement 2020 afférent notamment au fonctionnement de la station d'épuration de Fenat.

Afin de palier à cette augmentation, il est proposé de procéder à une hausse de la surtaxe assainissement.

Sur avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose d'augmenter la part fixe de la surtaxe assainissement de 10%, ce qui représente :

- Pour les abonnés de Méaudre une augmentation annuelle de 10€ sur la facture (la redevance passe de 105€ à 115€) soit environ +1,73% sur une facture moyenne de 120m³.
- Pour les abonnés d'Autrans une augmentation annuelle de 12€ sur la facture (la redevance passe de 123€ à 135€) soit environ +1,80% sur une facture moyenne de 120m³.

Il est proposé au Conseil :

- D'APPROUVER l'augmentation de la part fixe de la surtaxe assainissement applicable dès la prochaine facturation de l'année 2020 soit
 - 135 € pour Autrans
 - 115 € pour Méaudre

Pierre BUISSON fait un retour sur le compte administratif 2019, et précise qu'il y a un excédent en investissement ainsi qu'en fonctionnement si on fait abstraction des travaux non réalisés : le budget est donc totalement équilibré malgré les grosses opérations de travaux. Hubert ARNAUD rappelle que le Préfet, dans le cadre du dossier de manquement administratif, a stoppé toute construction d'une commune de l'Isère pour ne pas avoir effectué les travaux imposés par le Préfet. La commune est donc encore sous le coup de cette menace par rapport à l'élimination des eaux parasites. Pierre BUISSON rappelle que le Préfet n'a pas mis ses menaces à exécution car l'étude sur le schéma directeur d'assainissement est en cours. Dès qu'elle sera terminée, le bureau d'études devra présenter un Plan Pluriannuel d'investissement, qui devra être validé par le Préfet. Dans le cas contraire, il pourrait bloquer les constructions sur l'ensemble du Vercors.

➔ Délibération adoptée à l'unanimité

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Maryse NIVON

Voir annexe

→ Délibération adoptée à l'unanimité

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Maryse NIVON

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la proposition budgétaire pour l'exercice 2020 pour le budget annexe « eau et assainissement ».

Monsieur le Maire rappelle que le présent budget sera transmis à la trésorerie de Villard de Lans.

Il est proposé au Conseil :

- d'ADOPTER le budget primitif «Eau et Assainissement» pour 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	916 730,00€
Dépenses votées	916 730,00€
<i>Report déficit</i>	-
Recettes votées	916 730,00€
<i>Report excédent</i>	
Section d'investissement	2 167 309,17€
Dépenses votées	201 223,41€
Restes à réaliser en dépenses	1 966 085,76€
Recettes votées	1 900 925,33€
Restes à réaliser en recettes	65 520,00€
<i>Report excédent</i>	200 863,84€

→ Délibération adoptée à l'unanimité

5. REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET SECTEUR PUBLIC LOCAL D'UN MONTANT TOTAL D'1 200 000€ AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT, ET DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'une part de l'opération d'extension du réseau d'assainissement et d'eaux usées du hameau des Prud'hommes au refuge de la Grand Poya et d'autre part de l'opération d'extension du réseau d'eau potable du réservoir des Ronins jusqu'au refuge de la Grand Poya, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 1 200 000€ pour financer les travaux et la maîtrise d'œuvre.

Cependant, suite à la fusion, la commune dépasse le seuil de 3000 habitants ce qui confère à la collectivité l'obligation de constituer 2 budgets distincts pour retracer le service de distribution d'eau et un service d'assainissement. Aussi, afin d'anticiper ce changement qui sera à opérer dans les années à venir, et sur avis de la commission finances, il est proposé de contracter 2 emprunts distincts de 600 000€, l'un affecté à l'eau potable, l'autre à l'assainissement.

Pour le financement de ces opérations, Mr Hubert ARNAUD, Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors a pris contact avec la Caisse des dépôts et consignations qui nous a fait une proposition d'emprunt composé de deux lignes de prêt pour un montant total d'1 200 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 « eau potable »

Ligne du Prêt : PSPL enveloppe Aqua prêt

Montant : 600 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit, échéance prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne du Prêt 2 « assainissement »

Ligne du Prêt : PSPL enveloppe Aqua prêt

Montant : 600 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.75 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit, échéance prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

→ Délibération adoptée à l'unanimité

6. HARMONISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Maryse NIVON

Monsieur le Maire rappelle que les opérations du service public de l'eau et assainissement sont retracées dans un budget annexe appliquant l'instruction budgétaire et comptable M49 adaptée au plan comptable général.

Il est prévu chaque année les dotations aux amortissements qui constituent une dépense pour le service. Il appartient au Conseil Municipal de fixer librement les durées

d'amortissement des biens, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'ISERE n° SM/2015/679 du 20 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle d'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS et dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple Autrans Méaudre (SIAM) ,

Considérant que les différentes cadences d'amortissement applicables sur les budgets eau assainissement des communes historiques de Méaudre et Autrans et du SIAM doivent être harmonisées,

Considérant la nécessité de fixer les durées d'amortissement appliquées par la commune en affectant, autant que cela paraît possible, à chaque compte une durée d'amortissement qui lui est propre, notamment pour les acquisitions futures,

En application de l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent en un an, est fixé à 500€ pour la collectivité,

Il est proposé au Conseil de :

- DECIDER d'appliquer les durées d'amortissement figurant dans le tableau ci-dessous :

Procédure	Choix du Conseil Municipal			
	M49	Catégorie de biens amortis	Durée	Compte d'amortissement
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	2031 2032 2033	Frais d'études non suivies de travaux	5	28031 28032 28033
	2138	Autres constructions - Mises en conformité réseaux - Schémas directeurs, diagnostics	30 ans 10 ans	28138
	2151	Installations complexes spécifiques	25	28151
	21531	Installations de réseaux d'adduction d'eau et matériels divers	10 à 40 ans	281531
	21532	Installations de réseaux d'assainissement et matériels divers	10 à 40 ans	281532
	2154	Matériel industriel	5 à 12 ans	28154
	2155	Outillage industriel	5 ans	28155
	21561	Matériel spécifique d'exploitation du service de distribution d'eau	10 ans	281561
	21562	Matériel spécifique d'exploitation du service d'assainissement	10 ans	281562

Les crédits budgétaires relatifs aux dotations aux amortissements seront inscrits chaque année au budget en dépense à l'article 6811 et en recette aux comptes d'amortissement indiqués ci-dessus.

➔ Délibération adoptée à l'unanimité

7. CONVENTION CADRE ET D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS, L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ET L'ASSOCIATION MEAUDRE ANIMATIONS

Rapporteur : Pierre BUISSON

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Considérant que lorsque la subvention dépasse 23 000 €, la conclusion d'une convention entre la commune qui l'attribue et l'association bénéficiaire, est obligatoire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'établir une convention cadre et d'objectifs entre la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, l'Office de Tourisme Intercommunal et l'association Méaudre Animations, pour une durée de trois ans dans les conditions fixées par ladite convention.

Vu le projet de convention annexé à la présente,

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil :

- De DECIDER de passer une convention cadre et d'objectifs avec ladite association pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention et toute pièce utile s'y rapportant

Pierre BUISSON rappelle qu'à l'origine la commune payait la CCMV par le biais de la CLECT, la CCMV versait la subvention à « Méaudre Animations » qui elle-même payait l'office de Tourisme Intercommunal pour la mise à disposition de son personnel. Afin de simplifier le processus, la commune propose de signer une convention tripartite qui permet à la commune de garantir du personnel pour ces animations, à l'OTI d'avoir la certitude d'être remboursé et à « Méaudre animations » de bénéficier de la subvention annuelle. Pour la commune, c'est une opération blanche.

Alain CLARET demande pourquoi il est inscrit à l'article 9.1 « L'OTI s'engage, dans toute la mesure du possible, à apporter son soutien technique à l'Association » : Pierre BUISSON répond qu'il s'agit de gérer les priorités sur les activités de l'OTI. Hubert ARNAUD précise également que le président de l'OTI est un élu d'Autrans-Méaudre en Vercors, et que les décisions sont donc validées par la commune également.

➔ Délibération adoptée à l'unanimité

8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMMUNE DU TEIL

Rapporteur : Pascale MORETTI

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le Maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du TEIL.

Cette subvention pourrait être de **1 000 €**.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000€ à la commune du TEIL et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

➔ Délibération adoptée à l'unanimité

9. CONVENTION D'OPTIMISATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur : Jean-Marc ORIOLI

Le Maire explique à l'assemblée la possibilité d'optimiser les recettes tirées des réseaux de télécommunications présents sur les pylônes, actuellement exploités par TDF mais dont les parcelles appartiennent à la commune.

Dans ce but, il s'est mis en relation avec la SASU JFG CONSULTING pour une assistance avant de s'engager ou renégocier les occupations communales avec les différents opérateurs de téléphonie mobile et l'opérateur historique TDF.

Il précise que la rémunération de cette société se fera uniquement sur la plus value apportée à la commune et uniquement dans le cas où la commune décide de poursuivre la phase optimisation.

Il est proposé au Conseil :

- d'AUTORISER le Maire à signer la convention d'optimisation des réseaux de télécommunications avec la SASU JFG CONSULTING,
- de CHARGER le Maire d'effectuer les formalités nécessaires.
- de PRECISER que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Gérard CLAUZIER demande si le SEDI fait également ce genre de négociations. Non répond Hubert ARNAUD.

➔ Délibération adoptée à l'unanimité

10. RETRAIT DELIBERATION N° 19/98 – COMMUNE DELEGUEE D'AUTRANS

Rapporteur : Alain MOUCHIROUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 19-98 du 19 décembre 2019 concernant la cession de la parcelle 021 AH 396 afin de permettre l'accès à l'opération d'aménagement des parcelles enclavées de Mrs Gaillard et David.

Suite au désistement du promoteur SCI Bativilla par courriel du 14 janvier 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil de retirer la délibération en objet.

Il est proposé au Conseil de :

- DECIDER le retrait de la délibération 19-98

➔ Délibération adoptée à l'unanimité

11. PROJET DE CESSION DU BATIMENT REFUGE DE LA SURE

Rapporteur : Jean-Marc ORIOLI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n°18/54 du 27 septembre 2018 concernant la vente du refuge de la Sure pour financer la construction d'un garage pour le service des remontées mécaniques.

L'acheteur s'étant désisté, un nouvel acquéreur a fait une proposition d'achat par courrier en date du 8 janvier 2020 au prix de **130 000 €** pour le bâtiment en l'état situé sur la parcelle 021B404 d'une contenance de 1348 m².

Pour décider de la cession d'un bien de son patrimoine immobilier, les membres du Conseil Municipal doivent pouvoir choisir en toute connaissance de cause les conditions de la vente et, pour cela, être notamment informés de la valeur de l'immeuble. C'est pourquoi l'article L 2241-1 du CGCT prévoit que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis du service des Domaines, qui doit auparavant avoir été saisi pour réaliser une estimation du bien concerné.

Il est proposé au Conseil d' :

- ACTER le principe de cession de la parcelle 021B 404 et du bâtiment dit « refuge de la Sure »
- AUTORISER Monsieur le Maire à demander l'avis des Domaines pour estimer sa valeur.

Hubert ARNAUD précise que suite au désistement du 1^{er} acheteur, 2 potentiels acquéreurs sont venus visiter et ont présenté des projets : le 1^{er} projet porte sur l'installation de balnéothérapie en extérieur sans proposition de logement touristique, le 2^{ème} projet d'un jeune du pays porte sur la réhabilitation d'une partie en habitation principale et de l'autre partie sur l'aménagement d'un gîte accessible PMR, avec un partenariat avec l'ESF. Il s'engage également à laisser l'accès à l'ancien garage pour le matériel des remontées le temps de construire un nouveau garage. La commission qui les a reçus s'est prononcée favorablement pour le 2^{ème} projet car le projet de balnéothérapie est trop éloigné du centre village. Le 2^{ème} projet porte également sur le développement de l'équithérapie, et réunit les critères de logements et de diversification. Thierry GAMOT précise que le choix était unanime pour le 2^{ème} projet, mais il conviendra qu'il s'engage sur la construction du gîte, condition qui pourra être inscrite lors du compromis.

➔ Délibération adoptée à l'unanimité

12. PROGRAMME 2020 DES TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

Rapporteur : Pierre BUISSON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de programmer les travaux de revêtement neuf à réaliser en 2020 sur la voirie communale.

Le montant total HT de l'opération s'élève à **125 000€ HT**.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail Travaux	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	Taux
Routes 2 ^{ème} trimestre 2020	125 000€	Conseil départemental	37 500€	30%
		Commune	87 500€	70%
TOTAL	125 000€	TOTAL	125 000€	100%

Il est proposé au Conseil d' :

- APPROUVER le programme de travaux ci-dessus, les dépenses seront inscrites au BP 2020
- APPROUVER le plan de financement ci-dessus.
- AUTORISER le Maire à solliciter l'octroi d'une aide du Conseil Départemental de l'Isère.

Pierre BUISSON précise que les travaux n'ont pas été définis précisément, malgré une priorité à donner à Thorénas où la route est en très mauvais état.

➔ Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

- Gérard CLAUZIER a bien noté le souhait de l'exécutif de laisser le soin au prochain Conseil Municipal de se prononcer sur la vente à l'euro symbolique du tènement du village olympique. Cependant, il voudrait avoir l'avis de ses collègues. Hubert ARNAUD répond qu'à ce jour, il n'y a pas de projet sur ce bâtiment. Concernant le prix, il y a effectivement 2,4 M€ de déconstruction et désamiantage, pour environ 2,5 ha de terrain. Aussi, Hubert ARNAUD ne souhaite pas engager la collectivité sur un tel projet à un mois des échéances municipales. Maryse NIVON rappelle que la proposition est valable jusqu'à septembre 2020. Sur ce dossier, Thierry GAMOT précise que les futurs élus ne doivent pas trop tarder pour se décider. Pour rappel, Pierre&Vacances se réserve le droit de vendre à un acquéreur si la commune ne se prononce pas. Or, Thierry GAMOT pressent qu'un acquéreur pourrait se manifester rapidement, même pour une petite somme. En conséquence, la commune n'aurait plus la main. Pierre BUISSON répond qu'il ne faut pas parler d'euro symbolique, car avec les coûts de démolition on arrive à 100€ le m², et qu'il faudrait revendre le terrain très cher pour rentabiliser l'opération. Aussi, il précise que si un acquéreur est intéressé, Pierre&Vacances aura raison de lui vendre. Il rappelle également que la mairie continue à avoir la main car c'est elle qui délivre les permis de construire. Thierry GAMOT répète que c'est une erreur de ne pas acheter. Hubert ARNAUD répond que c'est la raison qui l'emporte. Un tel projet engage la collectivité et le devenir de la commune, et les élus doivent prendre le temps de réfléchir. Thierry GAMOT pense que c'est fondamental pour la commune. Hubert ARNAUD ne souhaite pas engager l'argent du contribuable sur ce projet. Gérard CLAUZIER questionne les élus afin de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, Hubert ARNAUD répond que non sauf si la majorité du Conseil le décide. Pierre BUISSON demande comment les élus pourraient régler en un mois un problème qui dure depuis 10 ans.
- Alain CLARET rappelle que 2020 est le 100^e anniversaire du club US AUTRANS. Il demande si la commune participe à un évènement. Hubert ARNAUD répond que le club organise une manifestation le 27 février et que la commune les soutient, ils n'ont pas encore validé le lieu compte-tenu de la météo.
- Paul FAURE demande des infos sur la tyrolienne : Hubert ARNAUD précise qu'elle est en activité, le personnel est en place mais il y a quelques réglages à faire avant de communiquer sur la sensation. Dans le protocole il conviendra d'adapter les poulies en fonction des sensations attendues. Il y a également des horaires à affiner pour les non skieurs.
- Martine DE BRUYN rappelle que la Fête du Bleu est en préparation, et souhaite relancer les associations afin qu'elles s'inscrivent pour participer au collectif qui sera chargé de la tenue de la buvette. Gabriel TATIN pense que certains n'ont pas compris la démarche, ils craignent que la répartition des recettes ne soit pas bien calculée. Pierre BUISSON rappelle qu'en 2016 cela a bien fonctionné. Les ateliers déco ont lieu tous les mardis soirs dans la salle des jeunes au 1^{er} étage de la salle des fêtes à Méaudre, et un 2^e atelier a été mis en place à la maison des associations à Autrans les mardis après-midis.

Séance levée à 22h11

Hubert Arnaud, Maire le 20 février 2020

